

Nombre de conseillers en exercice : 15

D-2022-02

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 22 février 2022

L'an deux mil vingt- deux le vingt-huit février à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

EXCUSÉ : néant.

POUVOIR : néant.

Mme Marie-Pierre VIGIER est élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2022.

1°) Approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération « valorisation du bourg »

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de valorisation du bourg de Dignac. L'aménagement envisagé devra répondre aux enjeux suivants :

- Valorisation du bourg,
- Renforcement de la sécurité de la RD 41, avec la réduction des vitesses VL et PL, tout en tenant compte du passage des engins agricoles,
- Embellissement des cheminements à mobilité douce tout en sécurisant les sentiers,
- Désimperméabilisation des zones enduites, suppression des îlots de chaleur,
- Mise en valeur du patrimoine,
- Association de l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité à la notion de mise en valeur du village.

Madame le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 1 064 407 € HT dont 932 516 € HT affectée aux travaux. Elle indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir entendu madame le Maire, à l'unanimité et à main levée décide:

- D'approuver la réalisation de la valorisation du bourg et d'adopter le programme de l'opération,
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente et de la Communauté d'agglomération.

2°) Acquisition de la parcelle AB 85 sise 19 rue des Ecoles

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme EMERY Emmanuelle et M. BOUAZZA Smaïl souhaitent vendre à la commune une partie de la parcelle AB 85 soit environ 1 140m² pour un prix de 15€/m².

Madame le Maire ne voit pas l'intérêt de la commune d'acheter toute cette superficie. En revanche, elle propose d'acquérir uniquement la pointe de la parcelle pour 50 à 70 m² environ ce qui permettrait de posséder le foncier pour aménager le carrefour de la rue des Ecoles- rue de la Poterie-route de Lascour. Un bornage devra avoir lieu pour délimiter précisément la superficie de la future parcelle.

Accord à l'unanimité pour acheter la pointe de la parcelle correspondant à environ 50 à 70 m² au prix de 15€/m².

3°) Groupement de commande formation 2023-2026 - GrandAngoulême

Afin de renouveler des accords-cadres de formation professionnelle des personnels des collectivités du territoire de GrandAngoulême, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaite constituer un groupement de commandes. L'adhésion à cet accord cadre est proposé à l'ensemble des communes du territoire de GrandAngoulême.

Une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des accords-cadres. Elle désigne la communauté d'agglomération de GrandAngoulême comme coordonnateur. L'acte constitutif de groupement de commandes précise notamment que :

- L'adhésion et le retrait d'un membre sont libres. L'adhésion peut intervenir à tout moment mais un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché passé sur son fondement (marché subséquent) en cours au moment de son adhésion.
- Les membres communiquent au coordonnateur leurs besoins.
- Le coordonnateur est chargé d'assister les membres dans le recensement de leurs besoins, d'élaborer les dossiers de consultation, de sélectionner les titulaires, de signer et notifier les accords-cadres et les marchés subséquents ;
- La commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des accords-cadres sera celle du coordonnateur ;
- Les membres s'engagent à assurer l'exécution et le règlement financier des accords-cadres et marchés subséquents dont ils sont partie prenante, avec le (ou les) prestataire (s) retenu (s).

Madame le Maire propose d'approuver la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de formation professionnelle du personnel et d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Accord à l'unanimité.

4°) Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - GrandAngoulême

Après lecture du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 06/12/2021, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses

- ✚ **Conseil de développement** : la candidature de M. Hugo ROUGIER a été retenue par GrandAngoulême. Il sera le représentant de la commune au sein du Conseil de Développement. Il a déjà choisi de travailler sur le PLUI et la mobilité.
- ✚ **Tribunal administratif** : Madame le Maire est assignée au tribunal par un administré suite au refus de son permis de construire.
- ✚ **Bureau du RAM** : Suite à la demande de GrandAngoulême et de la CAF, la commune a étudié la possibilité de créer un bureau attenant au RAM (environ 13m²) pour que les parents puissent être accueillis en toute confidentialité.
- ✚ **Maison de santé** : Les interventions des différents corps d'état s'enchainent bien. M. MORELET tient à signaler l'excellent travail des entreprises. Des modifications sur les ouvertures vont avoir lieu. L'architecte des bâtiments de France a décidé de faire reprendre une partie de la façade en pierre de taille « rue du Lavoir ». Travail en cours de Mme DELAGE et M. CHARBEIX sur les différents baux de la maison de santé.
- ✚ **Véhicule des services techniques** : les véhicules des services techniques sont vieillissants. Les élus se posent la question d'un achat de matériel plus récent de type camion benne. Après discussions il a été décidé dans l'immédiat de réparer l'Express.
- ✚ **Voirie** : 2 entreprises ont été consultées pour un estimatif des travaux de voirie qui pourraient être réalisés cette année. Une 3^{ème} entreprise va être consultée. Les devis devraient arriver prochainement.

- ✚ **Exposition Marguerite de Valois:** du 11 mars au 07 avril 2022 à la salle des mariages. Vernissage prévu le samedi 12 mars à 11h00. 3 séances de lecture auront lieu les samedis 19,26 mars et 2 avril de 15h00 à 16h00.
- ✚ **Soirs bleus le 26 août 2022:** les groupes retenus sont le cabaret de l'impossible (cirque) et Julien Dexant (musique blues/flock).
- ✚ **Ecole :** le masque n'est plus obligatoire dans la cour de l'école. Les TAP ont repris normalement.
- ✚ **Inventaire des panneaux de voirie :** Mme CHARRIERE et M.REDON ont commencé à répertorier tous les panneaux de signalisation sur la commune. 1er constat : panneaux abîmés, vieillissants, mal positionnés, etc. Un budget de renouvellement est à prévoir sur plusieurs années. Cet inventaire a permis d'identifier 2 problèmes de pollution et d'insalubrité notamment à La Côte (tas de fumier et bidon d'huile sur la voirie communale).
- ✚ **Cimetières :** 1 compte-rendu de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) doit arriver suite à la visite de l'agent des cimetières communaux. L'enherbement des cimetières de Cloulas et Beaulieu est prévu en octobre.
- ✚ **Dates à retenir:**
 - Commission communication le 14 mars à 18h30 visite et inventaire des salles communales pour leurs dénominations.
 - Groupe de travail « sécurité routière » le 7 mars à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Marie-Pierre VIGIER



Le Maire,
Françoise DELAGE



